



## RÈGLEMENT DES TIRAGES AU SORT À ABABOR 2025

FICOB A, Parc des Expositions du Gipuzkoa, code d'identification fiscale : G20816765, organise les tirages au sort suivants à l'occasion de la première édition de ABABOR, qui aura lieu les 28-29-30 mars 2025 à Ficoba, Parc des Expositions du Gipuzkoa .

Tirage au sort parmi les visiteurs :

- Un cours d'optimisme pour 1 enfant (8-14 ans), d'une durée d'une semaine, organisé par le **Club de voile de Hondarribia**.
- Une excursion de rafting pour 4 personnes, organisée par le **Club de voile de Hondarribia**.
- Un permis de navigation, un permis nautique pour piloter des embarcations d'une longueur maximale de 6 mètres et des jet-skis. Un titre sans examen et sans date d'expiration de l'école de voile de **Navegavela**.
- Un cours de licence de voile de l'école de voile **Probanza**.
- Un permis de navigation de l'école de voile **d'Estatxa**.
- Une sortie en catamaran pour 2 personnes par **Les Voiles d'Hendaye-Hendaia Bela**
- Une excursion en kayak pour 3 personnes par **Les Voiles d'Hendaye-Hendaia Bela**
- Cinq billets doubles pour **Albaola Itsas Kultur Faktoria**



Les tirages au sort susmentionnés seront effectués conformément aux RÈGLES suivantes :

1. Les personnes âgées de moins de 18 ans, les employés des entreprises exposantes, les employés de la Fondation Ficoba ou de toute autre personne liée aux entreprises sous-traitées par Ficoba pour l'organisation du salon ou aux entreprises sponsors, seront exclus des tirages au sort et ne pourront pas être gagnants. Dans tous les cas précédents, leurs parents directs jusqu'au deuxième degré de consanguinité ou d'affinité, sont également exclus du tirage au sort.
2. Dans le cas où l'une des personnes exclues de la participation serait gagnante, elle perdrait son droit d'obtenir le prix.
3. Les participants aux tirages au sort devront remplir les données personnelles demandées lors du téléchargement du billet d'entrée à la foire. Grâce au site web de ABABOR, le code QR disponible pour être scanné sur différents supports, tels que des affiches, des bannières, des publicités, les personnes intéressées pourront compléter leurs données pour télécharger le ticket et participer au tirage au sort. Seules les personnes inscrites qui visitent le salon seront prises en compte.
4. Les Tirages au sort auront lieu 31 mars, lundi à midi.
5. La Fondation Ficoba n'est pas responsable des réclamations qui pourraient être faites concernant aux prix.
6. La Fondation Ficoba se réserve le droit de publier, d'émettre et de diffuser par tous les moyens qu'elle jugera opportuns les coordonnées, les photos et les images des gagnants des prix, aussi bien immédiatement que dans le futur, dans toute communication et publicité qu'elle jugera opportunes.
7. La Fondation Ficoba sera compétente pour adopter toutes les décisions et modifications qu'elle jugera opportunes et nécessaires pour le développement de ces tirages, ainsi que pour faire référence à tous les aspects qui n'ont pas été envisagés ici. La participation implique l'acceptation et la conformité aux dispositions du présent règlement.
8. Conformément aux dispositions du Rglto. UE 2016/679 et dans notre politique de confidentialité située à l'adresse [www.ficoba.org](http://www.ficoba.org), vous êtes informé que les données que vous fournissez seront incorporées aux fichiers de la FONDATION FICOPA afin de vous informer des événements futurs. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et de droit à l'oubli, de limitation, de



portabilité et d'opposition en envoyant un courrier à FUNDACIÓN FICOB A (Avda. Iparralde, 43. 20302 Irun) ou à [ficoba@ficoba.org](mailto:ficoba@ficoba.org)